



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

**Recueil spécial n° 55 - Décembre 2007
du 10 décembre 2007**

DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT

**Commission régionale des sanctions administratives
Réunion du mercredi 19 décembre 2007**

Sommaire

Sommaire	1
1. D.R.E. de Haute-Normandie.....	2
1.1. Transport	2
07-0911-Commission régionale des sanctions administratives - réunion du mercredi 19 décembre 2007	2

1. D.R.E. de Haute-Normandie

1.1. Transport

07-0911-Commission régionale des sanctions administratives - réunion du mercredi 19 décembre 2007

LE PREFET DE LA REGION DE HAUTE-NORMANDIE,
PREFET DE LA SEINE-MARITIME,

Commission Régionale des Sanctions Administratives

VU :

la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs modifiée notamment par l'Ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004

le décret n° 84-139 du 24 février 1984 modifié relatif au Conseil National des Transports et aux Comités Régionaux et Départementaux des Transports, et notamment son article 32,

le décret n° 99-752 du 30 août 1999 relatif aux transports routiers de marchandises, et notamment ses articles 2.II, 9 et 18, l'arrêté préfectoral en date du 18 février 2005 modifié.

ARRETE :

Article 1^{er} :

La Commission Régionale des Sanctions Administratives (CRSA) de Haute-Normandie se réunira en formation restreinte « transport de marchandises » le MERCREDI 19 DECEMBRE 2007

Elle comprendra les personnalités suivantes désignées, avec voix délibérative :

Au titre des représentants des entreprises concourant à l'activité de transport dans la région :

M. Christian BOULOCHER, Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France – Délégation de Normandie, ou son suppléant, M. Alain SOLIGNY

M. Jean-Louis VERDIERE, UNOSTRA Normandie, ou son suppléant, M. Jean-Denis HAUDEBOURG

Au titre des représentants des salariés des entreprises concourant à l'activité de transport dans la région :

M. Patrick PAYEN, syndicat Force Ouvrière – Union Départementale de Seine-Maritime, ou son suppléant, M. DEGRUMELLE

M. Raymond PIGEON, Fédération Nationale des Chauffeurs Routiers – Délégation de Normandie, ou son suppléant, M. Alain NIVELLE

Au titre des représentants de l'Etat :

M. Frédéric LECHOLON, Directeur Régional Adjoint de l'Equipement de Haute-Normandie, ou son représentant,

Mme. Françoise PIGNATEL, Directeur Régional du Travail des Transports de Haute-Normandie, ou son représentant

Au titre des représentants des usagers des transports :

Maître Michel GOUT, Institut de Droit International des Transports ou son suppléant, M. Frédéric LETACQ

M. Jacques LHOTELLIER, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Haute-Normandie ou son suppléant, M. Jacques BRIFAULT

Article 2 :

La Commission Régionale des Sanctions Administratives est présidée par Monsieur Vladan MARJANOVIC, conseiller auprès du Tribunal administratif de Rouen.

Article 3 :

Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Monsieur le Directeur Régional Adjoint de l'Equipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 6 novembre 2007

LE PREFET
Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour les Affaires Régionales

Signé

François HAMET